TR/SS

IVRY S/SEINE

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE SAINT JUST (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Saint Just par la société DISTP – 4 rue Jean Baptiste Colbert – 77350 Le Mée-sur-Seine, agissant pour le compte d'ENEDIS – 29 quai de la Révolution – 94140 Alfortville (suppression de poste de transformation),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Saint Just** à compter du **24 juillet 2023** à **8 heures 30** jusqu'au **18 août 2023** à **17 heures :**

- **Neutralisation de trois places de stationnement** au droit du n°35 afin d'y installer les véhicules de chantier,
- **Neutralisation ponctuelle de la voie de circulation** au droit des n°s36b et 38 pour chargement/déchargement : **la circulation alternée** sera gérée par hommes trafic avec piquets K10,
- **Création d'un passage piéton provisoire** au droit du n°37,
- **Neutralisation du trottoir** au droit des n°s36b et 38 **:** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes et celle créée provisoirement à hauteur du n°37,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société DISTP – 4 rue Jean Baptiste Colbert – 77350 Le Mée-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 19 JUIL 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Sarah Missiin
Adjointe au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 20 JUIL 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)